

ARGUMENT

La santé mentale est une composante essentielle de la santé. Elle ne se limite pas à l'absence de troubles mentaux. Elle est déterminée par de nombreux facteurs en particulier socioéconomiques, biologiques et environnementaux. La société doit garantir aux enfants et adolescents l'accès au meilleur développement possible. L'OMS a proposé en 2005 un plan d'action afin de garantir la meilleure équité. Quel est le bilan de ces propositions et comment ce plan a-t-il évolué sachant qu'il a été réactualisé en 2013 ? Est-il possible de définir des déterminants de santé mentale chez l'enfant et l'adolescent ? Quels sont les modèles qui pourraient permettre une prévention pertinente et non stigmatisante, au service de tous.

Les équipes pédopsychiatriques connaissent depuis longtemps les ravages causés par un environnement non protecteur sur le développement de l'enfant et de l'adolescent. Aussi sur leurs constats, elles proposent des pistes utiles à la fois pour construire une véritable politique de prévention et des approches thérapeutiques quand les troubles sont déjà présents. Nous partagerons au cours de ces journées ces expériences et nous en dégagerons des axes fondamentaux.

Malgré les inégalités territoriales flagrantes quand aux moyens attribués, l'organisation sectorielle n'exclut personne dans son projet et offre un maillage national. Les équipes de secteur proposent ainsi un éclairage incontournable sur les difficultés que rencontrent un enfant ou un adolescent dans son développement.

Les services de protection de l'enfance et la justice des mineurs ont connu de nombreuses mutations. Quels sont les bilans des réformes entreprises ? L'articulation entre prévention, éducation et sanction des mineurs, telle quelle était garantie par l'ordonnance de février 1945, a-t-elle été préservée ? Comment développer des articulations pertinentes garantissant une continuité indispensable au développement des enfants et des adolescents ? Quels sont les outils nécessaires pour permettre aux différents partenaires des champs sanitaires et sociaux d'offrir un accompagnement et une prise en charge cohérente ?



QUATORZIÈMES RENCONTRES DE PERFECTIONNEMENT DES PÉDOPSYCHIATRES DE SERVICE PUBLIC

Protéger l'enfant et son développement

Lundi 4 Avril 2016

Mardi 5 Avril 2016

Mercredi 6 Avril 2016

**MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
Salle LAROQUE – 14 avenue Duquesne - 75007 PARIS**

Lundi 4 avril

Matinée

- 8 h 00 – 8 h 30 Accueil
8 h 30 – 9 h 15 Ouverture et présentation des journées
Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'état chargée de la famille et des personnes âgées
Dr Philippe Leborgne, DGS
Dr Jean Chambry, Le Président du collège de pédopsychiatrie de la FFP

Pour une politique de prévention

Modérateur : *Gisèle Apter*

- 9 h 15 – 9 h 45 Les déterminants de santé mentale de l'enfant : notion d'exposom
Bruno Falissard
9 h 45 – 10 h 15 L'école acteur de la protection de l'enfant *Nicole Catheline*
10 h 15 – 10 h 45 Notre culture est-elle propice à la bientraitance ? *Catherine Zittoun*

10 h 45 – 11 h 00 *Echanges avec la salle*

11 h 00 – 11 h 30 *Pause*

L'enfant en danger quelles réalités ?

Modérateur : *Claudine Desobry*

- 11 h 30 – 12 h 00 Devenir à long terme des très jeunes enfants placés : "l'Etude Saint-Ex"
Daniel Rousseau

12 h 00 – 12 h 15 *Echanges avec la salle*

Après-Midi

Clinique de l'enfant maltraité

Modérateur : *Nicole Garret-Gloanec*

- 14 h 00 – 15 h 15 Repérage des signes de souffrance précoce *Rosa Mascaro*

15 h 15 – 15 h 45 *Echanges avec la salle*

Soins en pédopsychiatrie : Fonctions de protection ?

Modérateur : *Françoise Moggio*

- 15 h 45 – 16 h 15 Quel travail en périnatal pour le pédopsychiatre ? Collaborations possibles en maternité *Sarah Bydowski*
16 h 15 – 16 h 45 Accueil familial pédopsychiatrique : soin sous protection (de l'enfant et de ses parents) *Martin Pavelka*
16 h 45 – 17 h 15 Le besoin de justice pour l'enfant : expertise des violences dans la filiation
Pierre Levy Soussan

17 h 15 – 17 h 45 *Echanges avec la salle*

Mardi 5 avril

Matinée

- 8 h 00 – 8 h 45 Accueil

Attentes de la pédopsychiatrie vis-à-vis des services de protection de l'enfance ?

Modérateur *Yvonne Coignon*

- 8 h 45 – 9 h 15 Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles *Geneviève Avenard*

9 h 15 – 9 h 45 Evolution de la loi de protection de l'enfance *Michèle Créoff*

- 9 h 45 – 10 h 15 Les connaissances sur le développement de l'enfant sont-elles intégrables dans le champ de protection de l'enfance ?
Maurice Berger

10 h 15 – 10 h 45 *Echanges avec la salle*

10 h 45 – 11 h 15 *Pause*

Evolution de la justice des mineurs

Modérateur : *Jean Paul Bouvattier*

11 h 15 – 11 h 45 La justice des mineurs à l'épreuve du néolibéralisme *Hervé Hamon*

11 h 45 – 12 h 15 La PJJ aujourd'hui *Catherine Sultan*

12 h 15 – 12 h 45 *Echanges avec la salle*

Après-midi

Développer des articulations entre la pédopsychiatrie et les services de protection de l'enfance

Modérateurs : *Jean Chambry, Eric Ghozlan*

14 h 15 – 14 h 45 Les maisons de l'adolescent : un espace d'articulation
Hélène Lida-Pulik

14 h 45 – 15 h 15 Articulations pédopsychiatrie PJJ *Florent Cosseron*

15 h 15 – 15 h 45 Une interface entre la pédopsychiatrie et l'ASE : l'expérience de l'équipe mobile *Laure Chandelier*

15 h 45 – 16 h 15 Faire rupture à la rupture : présentation d'un dispositif dans le champ social *François Bridier*

16 h 15 – 17 h 15 *Echanges avec la salle*

17 h 15 – 17 h 30 *Conclusions*

Ce programme pourrait subir des modifications

Mercredi 6 avril

Matinée

- 8 h 30 – 9 h 00 Accueil
- 9 h 00 – 10 h 45 Questions d'actualités par les présidents des sociétés
- GHT
- Réforme de la maquette du DES de psychiatrie
- Radicalisation et psychiatrie
- 10 h 45 – 11 h 15 *Pause*
- 11 h 15 – 12 h 30 Film du CNASM :
Le Placement Familial Thérapeutique, Hana Rottman

* * * * *

Ces journées sont organisées : FFP-CNPP

En collaboration avec :

Société Française de Psychiatrie
de l'Enfant et de l'Adolescent
et des Disciplines Associées



COMITÉ D'ORGANISATION

Président : Jean Chambry (SFPEADA)
Organisation : Gisèle Apter (SIP), François Bridier (API), Sarah Bydlowski (SFPEADA), Claudine Desobry (API), Eric Ghozlan (SFPEADA), Richard Horowitz (FDCMPP), Catherine Lacour-Gonay (SFPEADA), Claire Puybaret-Bataille (API), Fabienne Roos-Weil (SIP), Jacques Sarfaty (API), Roger Teboul (API), Catherine Zittoun

PUBLIC CONCERNÉ : Médecins pédopsychiatres des équipes de secteur public, (praticiens hospitaliers, chefs de service ou responsables d'UF, praticiens contractuels ou vacataires), Médecins des CMPP

PARTENARIAT : Le Comité d'Organisation élabore le programme de la formation en liaison avec la Direction Générale de la Santé

PROGRAMME : Le choix est renouvelé de privilégier des exposés en plénière et de permettre un temps important de discussion générale

OBJECTIFS : Ces rencontres de formation et de perfectionnement donneront aux praticiens l'occasion de réfléchir à leur style de travail et à leurs missions de santé mentale en lien aux nouveaux enjeux qui se présentent à la psychiatrie publique

Les 14^{èmes} rencontres de perfectionnement des pédopsychiatres de service public

Protéger l'enfant et son développement

Lundi 4. Mardi 5, mercredi 6 avril 2016

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Portable _____

Email _____

Fonction, spécialité _____

Adresse intersecteur / Email : _____

Droit d'inscription :

80 €

10 € pour les internes et assistants (fournir le justificatif à l'inscription)

Règlement par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Psychiatrie.

Toute inscription non accompagnée du règlement ou d'une prise en charge de votre établissement (si inscription au titre de la formation continue) ne sera pas prise en compte. N° Formateur : 11752905475

Adresser le bulletin d'inscription et votre règlement à la :

Fédération Française de Psychiatrie - Hôpital Sainte-Anne
26 bd Brune - 75014 PARIS

Pas d'inscription sur place : Les places sont limitées. Le Ministère nous demandant une liste nominative, l'inscription se clôt le 20 mars 2016. Les inscriptions non retenues seront réexpédiées.

Annulation : 50 % de frais de dossier seront retenus pour les annulations demandées avant le 1^{er} mars 2016. Aucun remboursement ne sera possible après cette date.

Pour toute demande d'information, s'adresser au :
secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie
au 01 48 04 73 41 ou par mail fpsycho@wanadoo.fr